



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 2

Réunion plénière du : 30 août 2022

Lieu : Yvetot à 18H00

Membres présents : MM Damien CROCHEMORE, Jacques CHANCEREL, Michel MONNIER, Raphael GRIEU.

Membres excusés : MM Pierre COLLETTE, Jean-Pierre VILPOIX, Jérémy VARIN.

Invités : MM Romain FERET, Philippe DAJON.

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** pour les rencontres de championnats et dans le **délai de 2 jours** pour les rencontres de coupes, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

CIVILITE

La CDJT félicite Damien et sa compagne pour la naissance de leur fils.

La CDJT souhaite une bonne retraite à Nasr-Eddine RAHO, membre de l'amicale des éducateurs.

La CDJT adresse toutes ses condoléances à la famille de Mikael DEGREMONT

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Deux personnes ont candidaté pour devenir membre de la Commission. Leurs candidatures devront être validées lors du prochain Comité de Direction.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX

Le PV N°1 est adopté à l'unanimité.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



ORGANISATION DE LA CDJT

Réunions :

Les membres de la CDJT sont présents aux réunions plénières et travaillent en sous-commission. journée d'accueil le 24 septembre sur un interclub, 1^{er} plateau organisé par le District programmé le 1^{er} octobre.

Catégorie U7 : Jacques CHANCEREL (responsable), Jérémy VARIN, Martial MOTTE (sous réserve de validation du CD).

Catégorie U9 : Raphaël GRIEU (responsable), Damien CROCHEMORE, David GOSSE (sous réserve de validation du CD).

Catégorie U11 : Michel MONNIER (responsable), Pierre COLLETTE, Jean Pierre VILPOIX

La commission rappelle que l'ensemble des correspondances doivent passer par Mme Nadia FLOQUET. Les équipes U11 inscrites au-delà du 2 septembre seront intégrées après la phase de brassage.

CATEGORIE U11

La CDJT prévoit des groupes de 16 équipes en phase de brassage et sur les 4 phases suivantes. Le système de poule « Elite » est conservé.

La commission précise qu'il sera possible de réajuster en phase 3 et 4 selon les niveaux.

Brassage : 17/09 - 24/09 – 01/10 – 08/10. Interclubs libre Halloween le 22/10.

Phase 1 : 12/11 – 19/11 – 26/11 – 03/10. Interclubs libre Noël le 10/12.

Phase 2 : 14/01 – 21/01 – 28/01 – 04/02

Phase 3 : 04/03 – 18/03 – 25/03 – 01/04. Interclubs libre carnaval le 11/03.

Phase 4 : 06/05 – 13/05 – 27/05 – 03/06. Interclubs libre Pâques le 08/04.

CATEGORIE U7/U9

Journée d'accueil : 24/09 interclubs libre.

01/10 – 08/10 - 15/10. Interclubs libre Halloween le 22/10.

12/11 – 19/11 – 26/11 – 03/12. Interclubs libre Noël le 10/12.

21/01 – 28/01 – 04/02

04/03 – 18/03 – 25/03 – 01/04. Interclubs libre carnaval le 11/03.

06/05 – 13/05 – 27/05.- Interclubs libre Pâques le 08/04.

JND : 03 juin 2022



REUNIONS SECTEUR

Programmées entre le 12 et le 20 septembre.

La CDJT rappelle que chaque club a l'obligation de participer à 6 plateaux au minimum et doit en organiser un pour répondre aux obligations prévues par les règlements.

En cas de modification et d'arrangements entre clubs, la Commission invite les clubs à informer Mme Nadia FLOQUET des changements.

FEUILLES DE PLATEAUX

Les feuilles de plateaux U7, U9 et U11 ont été modifiées et seront disponible prochainement sur le site du DFSM. La CDJT rappelle que l'utilisation des feuilles officielles est obligatoire sous peine d'amende prévue dans l'annexe financière.

TARIFICATION AMENDE

Licence manquante	5€00 par licence
Non utilisation de la feuille de match officielle de la catégorie	17€00
Forfait déclaré (= 2 x montant engagement)	
Forfait déclaré U7	20€00
Forfait déclaré U9	30€00
Forfait déclaré U11	50€00
Forfait non déclaré (=3 x montant engagement)	
Forfait non déclaré U7	30€00
Forfait non déclaré U9	45€00
Forfait non déclaré U11	75€00
Insuffisance rédaction ou feuille illisible	10€00
Feuille arrivée hors délais	20€00
Absence de feuille après réclamation	70€00

La CDJT rappelle les décisions prises lors du dernier comité directeur.

Les clubs qui organisent des tournois U7/U9 avec classement s'exposent à une sanction de 300€ par catégorie, les clubs y participants s'exposent à une sanction de 100€00.

Pour rappel, les clubs organisant des tournois ou challenges non homologués par le district, seront sanctionnés d'une amende de 100€ par catégorie.

Prochaine réunion Le 27 septembre à 18H15

Le Président
M. GRIEU Raphael

Le secrétaire
M. CROCHEMORE DAMIEN

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>